



Le CTA et le CAEN se sont tenus les 28 et 29 janvier 2019. Deux instances présidées par la rectrice qui ont permis de lui faire entendre la voix des personnels sur la préparation de rentrée. La déclaration de la FSU au CTA est ici, et là pour le CAEN. Ci-dessous les éléments les plus importants à retenir. Vous trouverez aussi en ligne une note rédigée par le SNES académique sur le budget dans les collèges, lycées et CIO de l'académie (réservée aux adhérent-es). N'hésitez pas à nous solliciter pour plus d'informations ou pour évoquer la situation de votre établissement.

Frédérique Lalys, Gwénaél le Paih, Matthieu Mahéo
élu-es du SNES-FSU aux CTA et CAEN.

(1) CTA : comité technique académique avec 10 élu-es des personnels désigné-es lors des élections professionnelles de décembre 2018, soit 5 pour la FSU, 1 CGT, 1 SUD, 1 SGEN, 1 FO et 1 UNSA.

(2) CAEN : conseil académique de l'Éducation nationale, les mêmes syndicats avec les élu-es des collectivités territoriales et les fédérations de parents.

Aucun bougé sur la carte des enseignements de spécialité en lycée

Le projet de carte présenté en groupe de travail paritaire le 18 décembre (voir le compte-rendu ici) n'a connu aucune modification dans sa présentation devant les instances académiques. Alors que de nombreux établissements demandaient l'ouverture de NSI (numérique et sciences informatiques) ou d'options, rien n'y a fait ! La rectrice défend sa carte au prétexte que tous les établissements ont été étudiés avec équité. Elle reconnaît que des demandes seront à satisfaire à la rentrée 2020, suite à la formation de collègues en NSI notamment. La carte a été présentée au CTA et a recueilli 1 abstention (UNSA) et 9 contre (toutes les autres organisations syndicales).

Lors du CAEN, la Région demandait aussi de corriger certaines "zones blanches" dans des territoires moins bien dotés : les élus n'ont pas davantage obtenu satisfaction avec la rectrice. Le vice-président de la région a tout de même précisé que cette réforme du lycée "leur allait bien" car en phase avec le continuum bac+3/bac-3. Le SNES dénonce justement cette organisation du lycée en "bac-3" car elle sous-entend une logique de sélection progressive des élèves depuis la fin de 3ème et coupe le second degré en 2 ! Au CAEN, la FCPE a exprimé l'inquiétude des parents sur la réforme du lycée et demande un moratoire à la rentrée prochaine.

Formations au PAF / Formations à la réforme du lycée

Nous n'avons pas obtenu de réponses sur l'arrêt brutal de plusieurs formations prévues au PAF pour financer celles liées à la réforme du lycée. Pas davantage de précisions sur les modalités de formation pour le nouvel enseignement SNT (sciences numériques et technologie) en seconde : « Nous ne pouvons pas vous répondre » a dit la rectrice. Nous appelons les collègues à la prudence pour cet enseignement aux périmètre et contenu flous : des prises de position collective pour refuser cette discipline se multiplient, signalez-nous la décision pour votre lycée. Rien n'est annoncé pour la formation aux nouveaux programmes en seconde et première. Le volet formation de la réforme semble bel et bien avoir été évacué, à l'exception de la formation lourde pour diplômer les collègues engagés dans NSI avec un diplôme universitaire (moins d'une cinquantaine de collègues volontaires pour le réseau public). On ne peut donc pas exclure à ce stade que le modèle infantilisant et lacunaire de la formation lors de la réforme en collège ne soit réactivé par le rectorat pour le lycée.

Pas de nouveaux manuels au lycée !

La Région qui finance en partie les manuels des lycéens a fait savoir qu'elle n'avait ni l'intention ni les moyens de financer le renouvellement des collections en seconde et première. Elle envisage seulement de laisser le choix aux lycées entre le financement actuel (100€ par élève mais calculés sur le tiers des effectifs, une somme souvent versée aux associations de parents en charge de la

distribution) ou passer à un forfait de 20€ par élève (une somme allouée à l'établissement en crédit de fonctionnement) pour s'engager dans le tout numérique. Cette dernière solution bien moins coûteuse pour la Région pourrait être imposée sans autre alternative lors des débats en CA des lycées. Nous appelons les collègues à échanger avec les fédérations de parents d'élèves. En effet, la FCPE qui a découvert, effarée, lors du CAEN ce nouveau dispositif, se dit prête pour des actions car elle conteste la nouvelle orientation de la Région qui tourne définitivement le dos à la gratuité des manuels. Le SNES demande que les équipes aient le temps de se concerter, que rien ne soit imposé, ni le modèle de financement choisi par le lycée ni le passage aux manuels numériques. Les équipements des salles, des personnels, des élèves à la maison, la pertinence pédagogique des manuels ou outils numériques souvent très prescriptifs, le coût et le reste à charge pour les familles doivent être débattus collectivement dans les établissements. Rappelons partout que le gouvernement doit assumer le coût de sa réforme en terme de formation pour les personnels et de mise à disposition d'outils pédagogiques pertinents et **gratuits** pour les élèves et les enseignants.

Des moyens complémentaires pour les DGH à demander sans plus attendre

Avec +500 élèves à la rentrée, l'académie perd 118,5 emplois temps plein (ETP) en heures postes compensés par 89,5 emplois temps plein (ETP) en heures supplémentaires. Les HSA progressent en collège (+700 élèves) et en LP (+250 élèves) alors que des heures postes sont supprimées en LGT (-400 élèves). La rectrice a décidé à son arrivée l'an dernier de reconcentrer sur le rectorat le pilotage des moyens des collèges, LP et LGT. Les clés de répartition sont désormais uniques pour les 4 départements. Les IA-DSDEN appliquent plus que jamais les consignes reçues de la rectrice.

En collège

En EP (éducation prioritaire), les dernières spécificités qui existaient (les 9h en plus pour les collèges REP du 35 par exemple) sont supprimées pour ne faire aucune différence entre les collèges REP de l'académie (7 dans les 35 et 9 sur les autres départements). 50 ETP ont été attribués pour ces collèges pour ne pas avoir plus de 25 élèves par classe.

500h sont en réserve pour d'autres collèges dont l'IPS (indicateur de position sociale) est faible voire proche des seuils de l'EP. Ils auront ces moyens dans un second temps.

Tous les autres collèges (hors EP) de l'académie obtiennent 29h par division (en HP + HSA).

83 ETP ont été attribués pour éviter, dans les collèges où les effectifs sont importants, des classes de 6ème trop chargées.

Les SEGPA perdent 8 ETP pour + 81 élèves. Le rectorat annonce que les SEGPA plus importantes ne perdent rien avec toujours 129,5 h par section. Pour les plus petites, un cas par cas a été fait.

Les heures statutaires (vaisselle, forfait UNSS) et IMP sont versées à part. Le rectorat précise que les IMP ont été réduites dans un premier temps (dotation de base) mais seront bien complétées à la hauteur des années passées.

En LGT

350 h (19 ETP environ) sont prévues pour aider les lycées de taille moyenne à constituer les groupes de spécialité en 1ère. Les lycées qui ont plus de groupes de spécialité à financer que les moyens attribués (les élèves ne se répartissent pas naturellement et exactement par divisions de 35 sur les spécialités !) doivent réclamer ces moyens !

En LP

200 h sont prévues pour créer des groupes supplémentaires sachant que pour le rectorat "500 places sont vacantes" mais pas dans toutes les filières ni dans tous les LP !

En conclusion, il faut se faire entendre !

Si on peut se satisfaire de la transparence dans l'allocation des moyens, il n'en reste pas moins que la rentrée se prépare avec moins de moyens (-118,5 postes, soit l'équivalent des moyens d'enseignement de 2 lycées de 1000 élèves) pour +500 élèves (l'équivalent d'un collège supplémentaire). Les dotations complémentaires prises dans les réserves seront rapidement attribuées aux collèges et lycées mais pourraient être conditionnées à des résultats attendus dans le

cadre d'un contrat d'objectifs. Ce pilotage par des indicateurs de performance que la rectrice théorise avec le projet académique sera à combattre. Pour l'heure, la lutte est à la neutralisation des HSA pour des HP, avec des moyens pour desserrer les effectifs par classe et le maintien des postes partout, notamment en lycée. Motions en CA (modèle sur notre site), vote contre la DGH, collège ou lycée mort... ces actions locales sont essentielles pour résister et faire que les CTSD (comités techniques dans les IA) en mars permettent de débloquer des moyens supplémentaires sans autre contrepartie. Dans tous les cas, contactez la section départementale du SNES-FSU pour vous aider et défendre votre établissement auprès de l'IA-DASEN. Les budgets 1^{er} et 2nd degrés pour la préparation de rentrée 2019 ont fait l'objet d'un vote contre unanime de la part des organisations syndicales (une première dans l'académie), le CTA est donc reconvoqué sur ces points le 5 février.

Des classes euro low-cost

La carte des sections européennes n'évolue pas à la rentrée 2019. On reste à 113 sections, 90 en LGT et 23 en LP. La Rectrice annonce sa volonté de « revisiter les sections européennes avec des exigences renforcées » dans le cadre des nouveaux textes publiés au JO du 22/12/18 et BOEN du 17/01/19 (3 arrêtés pour intégrer les DNL et sections internationales dans le lycée Blanquer, voir ici l'analyse du SNES). Elle a cité trois exigences :

- Un horaire renforcé de langue
- La présence d'une heure de DNL dans au moins deux disciplines
- Une ouverture internationale (activité culturelle ou échanges figurant dans le projet d'établissement) + la capacité à organiser les nouvelles épreuves en contrôle continu.

Elle envisage de rédiger une circulaire pour préciser tout cela. C'est l'IA-DASEN du 29 qui pilote. On a demandé que le CTA soit consulté au plus tôt sur les évolutions pour la rentrée 2020 car les DNL sont clairement fragilisées par la réforme du lycée. On a avancé la date de juin 2019, mais cela semble trop tôt pour le rectorat. La Rectrice a expliqué que les conditions d'octroi des moyens étaient les mêmes et qu'elle serait vigilante. Elle s'est engagée à présenter les évolutions dès que possible en CTA car « plus on est transparents, mieux c'est ».

Une nouvelle spé LLCE-R au lycée

Le cadre réglementaire n'est pas stabilisé : Blanquer a fait des annonces en janvier mais aucun texte n'est à ce jour publié pour élargir la spécialité Littératures, Langues et Cultures Étrangères aux langues Régionales. La Rectrice est donc en attente des textes et des programmes. Elle dit « étudier les sites potentiels » mais souhaite s'inscrire dans une « dynamique pérenne sur des sites où nous avons déjà de la résonance » et « partout ailleurs, il vaut mieux attendre 2020 ». « La porte n'est pas fermée à une réflexion mais la préparation de rentrée est terminée ». On a demandé que la spé soit proposée dès cette année R19, avec une montée en charge pour 2020. On a demandé également la possibilité d'envisager un enseignement DNL breton sur la spé HGGSP. La Rectrice a répondu en expliquant que l'académie dépensait déjà beaucoup de moyens sur le breton, 50 ETP dans le 1^{er} degré et presque autant dans le 2nd degré, pris sur les moyens de l'académie. Au CAEN le lendemain, le vice-président du conseil régional et le député Paul Molac ont repris notre argumentaire en insistant sur la nécessité d'un fléchage des heures pour qu'elles ne soient pas mélangées dans le tronc commun. La Rectrice a rappelé son engagement et les possibilités offertes. L'enseignement en breton pourra être choisi à 3 endroits :

- En LVB dans le tronc commun
- En spé LLCE-R pour 4h en 1^{ère} et 6h en Term
- En option pour 3h en 1^{ère} et en Term

Le problème reste pour elle la ressource et les débouchés derrière la spé comme poursuite d'études. Les échanges ont été nourris mais la conclusion, qui est aussi le point de départ, c'est qu'il est envisageable de l'obtenir pour la rentrée 2019 "si nous avons l'opportunité d'être au rendez-vous".

De l'école du socle aux réseaux des collèges

Pour la rectrice, le parcours des élèves s'inscrit de la maternelle au supérieur avec une place déterminante pour ce qu'elle appelle « l'école du socle » qui réunit les écoles et le collège dont elles dépendent sur les cycles 2, 3 et 4. Ainsi durant cette année scolaire, les équipes enseignantes d'un

collège et de ses écoles de secteur devraient se construire en école du socle ! Pour cela, elles doivent porter un diagnostic partagé de leur territoire (Quels élèves ? Quelle sociologie des équipes ? Un travail collectif y est-il déjà conduit ?). A partir de ce diagnostic, elles peuvent définir un enjeu éducatif commun, un projet pédagogique et éducatif sur leur territoire. Il s'agit, dans l'esprit de la rectrice, de définir une problématique qui pourrait traverser le parcours des élèves et donner une « coloration » à chaque école du socle : par exemple, dans le domaine des sciences ou de la citoyenneté. En découleraient même des priorités de formation communes pour les enseignants des premier et du second degrés. La démarche d'auto-positionnement qui est proposée actuellement aux enseignants est conçue comme un outil pour élaborer le diagnostic. Le principal et l'IEN de circonscription pilotent la démarche. Néanmoins, la rectrice a précisé qu'il n'y avait aucune obligation d'utiliser l'outil, ni de le faire remonter. A la rentrée 2019, la rectrice entend créer un réseau des collèges de l'académie, 25 à 26 réseaux rassemblant les 210 « écoles du socle » (collège + écoles du secteur).

Face à une telle conception de l'école et des enseignants, qui néglige la réalité des métiers, le SNES appelle avec le SNUIPP à ne pas renseigner les items du document d'auto-positionnement ; d'autant qu'en séance, la rectrice n'a pas répondu à nos questions, notamment celle du temps nécessaire pour travailler en commun, du cadre et des contenus de travail qui doivent être à la main des collègues et non des hiérarchies locales. Un tract à diffuser est en ligne ici.